Zeitschrift: Annales fribourgeoises

Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg

Band: 7 (1919)

Heft: 5

Artikel: Une annaliste Fribourgeois inconnu : Guillaume Gruyère (XVme siècle) [suite et fin]

Autor: Zurich, Pierre de

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-817847

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Un Annaliste Fribourgeois inconnu Guillaume Gruyère (XVme siècle),

par Pierre de ZURICH.

(Suite et fin).

II

Je voudrais, en terminant, ajouter quelques mots au sujet d'un registre du notaire Jean Gruyère, le père de Guillaume, sur lequel M. Büchi n'avait pu mettre la main et qu'il considérait comme perdu. Ce registre, que j'ai retrouvé et qui porte le No 70, ne contient du reste que trois pièces qui valent la peine d'être signalées.[1]

La première est la copie de la chanson composée par le thurgovien Hans von Anwil sur l'affaire de Laufenbourg. Le texte en a été entièrement publié par feu l'archiviste Schneuwly dans l'« Anzeiger » de 1880 et il a été reproduit — à l'exception de cinq couplets, les 19o, 20o, 22o, 23o et 24o — par le Dr Tobler dans le deuxième volume de ses « Schweizerische Volkslieder » qui

---

[1] Le registre No 70, avec couverture en parchemin déchirée, est composé de trois cahiers distincts. Le premier, non folioté anciennement, mais folioté actuellement de 1 à 19v a les premières pages en fort mauvais état. Il contient des actes dont le plus ancien est du 20 mai 1441 et le plus récent de 1445. Le dernier acte au folio 19v est incomplet. Le deuxième cahier, folioté anciennement de 1 à 50v (foliotage moderne 20 à 69v) contient des modèles d'actes dont le plus ancien est du 7 juin 1417 et le plus récent du 4 octobre 1449. Le troisième cahier folioté anciennement de 1 à 13, puis non folioté, est actuellement folioté de 70 à 95v. Il contient des modèles d'actes dont le plus ancien est du 24 août 1431 et le plus récent du 21 juillet 1448. Voir les folios modernes 41, 63 et 69v.

forme le Tome V de la « Bibliothek älterer Schriftwerke der deutschen Schweiz ». Cette chanson, qui présente un réel intérêt, puisqu'elle paraît être la seule relative à cette expédition, n'a pas de rapport immédiat avec notre histoire fribourgeoise. On sait qu'il s'agit là d'un épisode de la guerre de Zurich à laquelle Fribourg ne prit pas part, en raison de sa situation vis-à-vis de l'Autriche. Tandis que le gros de l'armée confédérée assiégeait Zurich et livrait la bataille de St Jacques sur la Sihl (22 juillet 1443) des contingents bernois, soleurois et bâlois se portaient sur le Rhin et mettaient le siège devant la petite ville de Laufenbourg, dans la deuxième semaine d'août ; ils formaient un corps d'environ 4000 hommes. La garnison forte et aguerrie de la place assiégée était sous le commandement du comte Louis de Helfenstein, de Burcard Münch et de Siegfried von Venningen ; elle répondit aux dommages que l'artillerie causait aux remparts, par de vigoureuses sorties dans lesquelles les Bernois subirent des pertes sérieuses tandis qu'au dire des chroniques, les Bâlois, restés prudemment à l'abri, ne perdirent qu'un seul homme. La trève conclue le 9 août 1443 à Ensisheim et qui est connue sous le nom de « paix pourrie » n'était pas applicable à Laufenbourg. Cependant, grâce à l'intervention de l'Evêque de Bâle, du comte Jean de Tierstein et de Rodolphe de Ramstein qui agirent comme médiateurs, elle entra en vigueur le 23 août. Un traité particulier fut conclu, en vertu duquel l'Autriche se reconnaissait débitrice de 10 000 Gulden envers Berne, Soleure et Bâle pour le remboursement de leurs frais de campagne et de 1000 Gulden supplémentaires envers Bâle pour les dégâts commis sur son territoire. Le siège fut alors levé et les contingents reprirent le chemin de leurs demeures.[1]

Un autre document contenu dans le registre de Jean Gruyère est le texte de l'annonce de la fondation d'un anniversaire en l'honneur de Dieu, de la Sainte Vierge et des âmes de tous les

---

[1] Voir à ce sujet : Dierauer (Johannès). — Histoire de la Confédération Suisse (trad. A. Reymond) Tome II. — Lausanne 1912, Payot et Cie. — Boos (Heinrich). — Geschichte der Stadt Basel im Mittelalter. — Basel 1877. Detloff. — Wackernagel (Rudolf). — Geschichte der Stadt Basel, I. — Basel 1907. Helbing und Lichtenhahn.

bienfaiteurs de l'église de Saint-Maurice à Barberêche. Cette publication, dont le texte fut écrit le samedi avant la saint Michel 1453, fait connaître que la date de cet anniversaire qui devait se célébrer toutes les années, était fixée au premier dimanche après les Quatre Temps qui ont lieu avant la St Michel archange. Il indique les noms des premiers bienfaiteurs pour les âmes desquels on devait prier, soit Ully et Nico Smutz, Salma, femme de ce dernier, Nico Cler de Courtaman et sa femme Elsa qui avaient donné un cens de 6 deniers.

Ce document nous révèle un trait nouveau de la biographie de Jean Gruyère. M. le Prof. Büchi avait signalé déjà la piété de ce personnage, piété dont on trouve de multiples témoignages dans les nombreuses prières et invocations qui émaillent ses registres notariaux. On voit ici que cette disposition d'esprit le conduisit même à rédiger des textes qui devaient être lus du haut de la chaire. Il reste à dire à qui ils étaient destinés.

M. Büchi a signalé que Johannete, sœur du notaire Jean Gruyère avait épousé Aymonet de Soucens, notaire, qui stipula de 1415 à 1426 et mourut le 2 août 1442. Il laissait cinq enfants : Louise, mariée le 14 juillet 1452 à Jean Strowsack ; Peterman, époux de Catherine, fille d'Etienne Blanchard, directeur des écoles de chant de Fribourg ; Nicod, religieux à Fontaine-André en 1457 et Jacques — ces quatre enfants mineurs à la mort de leur père — et enfin Jean, dont nous ne savons pas s'il était issu de l'union d'Aymonet et de Johannete ou d'une union contractée précédemment. Ce Jean de Soucens, déjà prêtre en 1440, était en 1443 chapelain de l'autel de St. Silvestre à St Nicolas et devint peu après curé de Barberêche. Bien qu'on le trouve en 1458 au nombre des membres du clergé de Notre-Dame, il jouit cependant du bénéfice de Barberêche jusqu'en 1462, époque à laquelle Dom Jean Zehender lui succéda.[1] Il vivait encore en 1465. C'est donc pour son neveu que Jean Gruyère composa le morceau qui figure dans un de ses registres et qui n'a rien d'un chef d'œuvre de l'art oratoire. On peut penser que le jeune prêtre qui venait d'être nommé curé fit à plusieurs reprises appel

---

[1] R.P. Ap. Dellion. — Dict, des par. II, 14, 15 et 45.

à la bonne volonté de son oncle et aux talents de rédacteur qu'il lui attribuait et il est certainement très regrettable qu'il ne subsiste que ce seul témoignage de leur collaboration.

Une dernière indication confirme enfin le renseignement donné par M. Büchi, que Jean Gruyère avait été employé à des acquisitions de sel pour Fribourg. Le registre en question contient en effet des reçus pour des livraisons de sel effectuées par les officiers de la saunerie de Salins à Jean Gruyère postérieurement à 1447 et en 1451. Ces reçus ne nous apprennent du reste rien de nouveau sur Jean Gruyère et il n'y a malheureusement pas d'autres annotations dans le registre retrouvé.

ANNOTATIONS DE GUILLAUME GRUYÈRE

1) 1464. Sexternus[1] latini theotonici et gallici spectans ad me Guilliermum Gruerie nepotem viri periti et discreti Jacobi Cudriffin secretarii ville Friburgi, scripsi que manu mea propria per voluntatem dicti avunculi mei metuendissimi atque carissimi in domo habitacionis dicti avunculi mei. (R. N. 61, folio non numéroté au début).

2) 1465, juin 5. Nota hic remansit pater meus in dictamine suo. (R. N. 72, folio 41[2]).

3) 1465, juillet 14. Nota quod Johannes Gruerie pater meus dilectus obiit die Dominica inter sextam et septimam horas post meridiem, que erat 14. Julii anno ut supra, et crastina die fuit honorifice sepultus, cujus anima requiescat in pace. Amen. (R. N. 72, folio 40 verso).[3]

4) 1467, janvier 12. Nota quod Petrus Bosset filius Johannis Bosset fuit decollatus duodecima Januarii anno quo supra.[4] (R. N. 34, folio 73).

---

[1] Du Cange. Sexternus « Codex sex foliarum » et renvoie à « Quaternus » Cahier.

[2] Büchi, Op. cit., p. 8, note 2.

[3] Büchi, Op. cit., p. 8, note 2 et p. 42,

[4] Le Cpte N° 128 du 20 juin 1466 au 19 février 1467 fait mention de 4 exécutions capitales pour lesquelles fonctionna le nouveau bourreau Pierre Rey. Les noms des condamnés et le motif de la condamnation ne sont pas indiqués.

5) 1467, mai 29. Nota quod vicesima nona die mensis maii fuit decollatus Vuillermus Rachignye et sepultus in ecclesia beate Marie virginis cujus anima requiescat in pace. Amen.[1] (R. N. 34, folio 96.

6) 1469, veille de St Luc. Nota que la veillie de Saint Luc en lan quel dessus a exlugie et tonna si fort comment il a fet en celluy chautemps. (R. N. 34, f° 192).

7) 1470, mars 1. — 1471, mai 11. Nota eadem die obiit magister Petrus Falconis,[2] secretarius ville Friburgi et dompnus Williermus Falconis ejus filius obiit 11 maii anno Domini millesimo quatercentesimo septuagesimo primo quorum animae requiescant in sancta pace. Amen. (R. N. 62, folio 1).

8) 1472, juin 10, juin 22. Nota quod Johannes Mossuz[3] et Heintzmannus ejus filius obierunt die lune quae erat 22a junii anno ut supra quasi in uno mommento oculi et eadem die fuerunt sepulti Friburgo honorifice et die decima predicti mensis obiit nobilis Johannes de Praromant[4] antiquus sculteetus F. et eadem die sepultus honorifice quorum anime requiescant in sancta pace. Amen. (R. N. 62, folio 145 verso).

9) 1472, juillet 10. Jtem obiit Catharina uxor predicti Johannis

---

[1] Le Cpte N° 129 du 19 février 1467 au 18 juin 1467 mentionne en effet une exécution capitale, mais sans indiquer ni le nom du condamné ni le motif de la condamnation.

[2] Notaire. Les archives de l'Etat possèdent quelques-uns de ses registres qui portent les N°s 50—55 et 3348. — Il fut chancelier de 1450 à 1452 seul, de 1452 à 1460 avec Jacob Cudrefin, puis de nouveau seul de 1464 à sa mort. Son successeur nommé à la St Jean 1470, fut son fils Bérard Faucon.

[3] Fils de Jean Mossu et de noble Jeanne d'Estavayer. Il avait épousé Catherine, fille de Pierre de Faucigny et d'Isabelle de Praroman dont il n'avait que le seul fils qui mourut en même temps que lui. Dans son testament du 18 juin 1472, il instituait pour héritiers sa femme et son fils et stipulait que si son fils venait à mourir avant Catherine, celle-ci n'aurait que la jouissance de ses biens et que son héritier serait son frère, Pierre Mossu.

[4] Fils de feu Jacob de Praroman, ancien avoyer de Fribourg et lui-même avoyer de 1462 à 1465 et de 1468 à 1471. Il avait épousé Jaquema d'Avenches. Son testament est du 8 juin 1472. Il instituait comme héritiers sa femme et son fils Sebold.

Mossu 10 jullii anno ut supra cujus anima requiescat in pace.[1] (R.N. 62, folio 145 verso).

10) 1474, octobre 27. Nota eadem die sont partis nostres gens darmes,[2] in adiutorium Berne, por tirer devant Hilekort[3] et erat capitan Willi Techterman[4] et Hensli Furer[5] portoit le penon. (R.N. 62, folio 276.)

11) 1475, avril 15. Nota[6] que ledit jour partirent les gens darmes furs de Fribourg et fut capitain nouble homme Peterman de Foucignye,[7] Hensli Vöguilli conseillier[8] et Jehan Guglemberg banderet[9] et tirarent devant la riviere[10] didelay de Pontarly, et le jour de St George[11] qu'estoit par une dimenge, les ennemis se laisseront voir a nostres gens, lesquels ennemis furent tassés[12] bien a 17000 et les notres nestoent que trois villes, scilicet Berna, Fribourg et Saleure qui estoent en somme 4000 et vehant lesdits ennemis nostre gens, se tirarent encontre Pontarly et prirent le pont de la ri-

---

[1] Catherine, fille de feu Pierre de Faucigny et veuve de Jean Mossu, testa le 10 juillet 1472, soit le jour même de sa mort. Elle instituaît pour héritiers son frère Peterman de Faucigny et son frère utérin Guillaume d'Affry.

[2] Voir à ce sujet: Peter von Molsheims, Freiburger Chronik der Burgunderkriege (puliée par M. Büchi), p. 33. — Büchi, Freiburger Missiven zur Geschichte des Burgunderkrieges, Freib. Geschichtsbl. XIII et Büchi. — Freiburger Akten zur Geschichte der Burgunderkriege, Freib. Geschbl. XVI. — Berchtold I, 365. — Daguet, 141.

[3] Héricourt.

[4] Voir à son sujet: Büchi, Der Friedenskongress von Freiburg. Freib. Geschbl. XXIV.

[5] Banneret de l'Auge 1472—1475 et 1478—1481.

[6] Molsheim, p. 51. — Büchi, Freiburger Missiven.., — Büchi, Freiburger Akten... — Berchtold I, 368. — Daguet, p, 143.

[7] Il avait été Bourgmaître de 1471—1474 et fut Avoyer de 1478—1479, 1480—1483, 1486—1489, 1492—1495, 1498—1501, 1504—1507, et 1510—1511. — Voir Gremaud: Les Faucigny de Fribourg. — Etr. frib. 1873.

[8] Banneret du Bourg 1468—1471.

[9] Banneret de l'Auge 1471—1472.

[10] La Rivière devant Pontarlier. Büchi, Freiburger Akten... p, 104, note 2.

[11] 23 avril 1475.

[12] Taxés.

viere et en ce fesant nostres gens arsirent[1] ung villaige, devant lesdits ennemis, lesquel se deparsirent[2] et ung petit appres remonstrarent ancore une fois et se mirent en ordonnance por faire batallie et les nostre auxi, et firent les nostres autor de leur, ung wagenburg[3] mais par lintercession de Dieu, de sa mere et auxi de St Jeorge dapart matin, lesdits ennemis ne les osarent approchier et leurs enuoyaton des salutations angelique, et dura ce jusqu'a la nuyt, et ou retour, lon mist le siege devant Granson,[4] lequel se rendist. Item en appres lon sturma Orba[5] et la gagniation[6] et le chastel auxi et ceulx qui estoent sus le chastel furent arrochies le contrevaul[7] tout vif et puis Jognye sest rendist[8] et ce fet lon se torna chascun en sa partie et ny demorarent de nostre gens que deux cestassavoir Môry[9] devant la riviere et le vaulet de Ruoff Sofftinger[10] devant le chastel dorba.
(R. N. 62, folio 309).

12) 1476, mars 2. Nota que le jour susdit[11] le Duc de Borgoignie et toute sarmee[12] questoient en belle ordonnance fust dechassey devant Granson par les allies et fust nostre bandiere de Fribourg avecq celle de Berna et de Switz tout devant

---

[1] Brulèrent.

[2] De departir = s'en aller, s'éloigner. —Lacombe — Dictionn. du vieux français.

[3] Barricade de chariots.

[4] 30 avril—1er mai 1475. — Molsheim, p. 54. — Berchtold, I, 368. — Daguet, p. 144.

[5] 2/3 mai 1475. — Molsheim p. 57. — Berchtold I, 368. — Daguet p. 144.

[6] Pour «et on la gagna».

[7] Jetés par dessus les créneaux, dit Daguet, qui semble avoir connu cette annotation de Guillaume Gruyère.

[8] 6 mai 1475. — Molsheim, p. 60. — Berchtold I, 369. — Daguet, p. 144.

[9] Il s'agit probablement de Hensli Möri, qui avait été fait prisonnier. — Voir la lettre du 22 juin 1475 de Fribourg au Gouverneur de Vaud, dans Büchi. — Freiburger Missiven... p, 47. — Il semble qu'il ait été remis en liberté car on le trouve en 1478 au service de Fribourg, voirBüchi, Freiburger Akten... p. 83,

[10] Il n'en est fait nulle mention ailleurs.

[11] Molsheim, p. 144. — Berchtold I, 380. — Daguet, p. 156,

[12] Son armée.

et eis cop (?) et persist[1] le dit duc la bataillie et furent tué de ses gens par les nostres plus de 6000 hommes,[2] sans grande perde deis nostres et persist toute satillierie,[3] vassalle dargent, drap dor de soye et plusieurs aultres chouses et joyaulx sans nombre et auxi dor et dargent, a grant fuson[4] de quoy Dieu tout puissant et la glorieuse vierge Marie sa mere et toute la court celestiale de paradis en soit lué. Amen. Et est vray que ledit duc quant tretour quil est, par belles parolles il trahist nostre gens questoent ou chastel de Granson en garnison car il leur avoit promis sil voloet rendre le chastel, quil leur sauveroit lour vie, mais il ne leur teinst pas promesse car quant nostres gens furent dehors dudit chastel il le fist a pendre et noyer,[5] desquelx Dieu par saincte grace leurs armes[6] en son benoit realme vuellie appeleir. Amen et croy fermement que Dieu en fera venjance dudit treitour[7] et de ceulx qui donnarent le conseil auxi. (R. N. 62, folio 337).

13) 1489. Nota quod mensis septembris vacat quare nichil recepi. (R. N. 65, fol. 62 verso).

---

[1] Perdit.

[2] Au sujet des pertes, voir Molsheim, p. 150, note 1.

[3] Son artillerie.

[4] Au sujet du butin, voir Molsheim, p. 151, note 1 et 2.

[5] 28 et 29 février 1476. — Molsheim, p. 136. — Berchtold I, 379. — Daguet, p. 156.

[6] Ames.

[7] Traitre.